

Décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005 portant nomination au titre du ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Par décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005, sont nommés au titre du ministère de l'intérieur et des collectivités locales, MM. :

1 – Haroun Oulmi, sous-directeur des études et de la programmation à la direction de la formation ;

2 — Slimane Hamdi, sous-directeur des statuts à la direction des statuts des personnels de l'administration locale et de la normalisation ;

3 – Mohamed Guecioueur, sous-directeur de l'action sociale à la direction des personnels.

★

Décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005 portant nomination du directeur général des mines au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005, M. Mohamed-Tahar Bouarroudj est nommé directeur général des mines au ministère de l'énergie et des mines.

★

Décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005 portant nomination au titre du ministère des transports.

Par décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005, sont nommés au titre du ministère des transports, MM. :

1 – Mohamed Djema, directeur de l'administration des moyens ;

2 – Youcef Smain Azzi, sous-directeur des transports aériens ;

3 – Merdjani Merdjani, chef d'études au bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement.

★

Décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005 portant nomination au titre du ministère des travaux publics

Par décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1426 correspondant au 1er août 2005, sont nommés au titre du ministère des travaux publics, Mmes et MM. :

A – Administration centrale :

1 – Aïcha Aïche, directrice d'études ;

2 – Kouider Kheta, inspecteur ;

3 - Abdelkrim Saggou, sous-directeur de la prospective.

B – Services extérieurs :

4 – Ali Khelifaoui, directeur des travaux publics, des réseaux, de la voirie et de l'éclairage public à la wilaya d'Alger ;

5 - Kada Okaben, directeur des travaux publics à la wilaya de Chlef ;

6 – Abdelhakim Ouadah, directeur des travaux publics à la wilaya de Blida ;

7 – Mohamed Bouazghi, directeur des travaux publics à la wilaya de Batna ;

8 – Houria Aït-Kaci épouse Rahou, directrice des travaux publics à la wilaya de Béjaïa.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté interministériel du 22 Rajab 1426 correspondant au 27 août 2005 autorisant les chefs des postes diplomatiques et consulaires à avancer la date d'ouverture du scrutin pour le référendum relatif à la réconciliation nationale.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,

Vu l'ordonnance n° 97-07 du 27 Chaoual 1417 correspondant au 6 mars 1997, modifiée et complétée, portant loi organique relative au régime électoral, notamment son article 34 ;

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu décret présidentiel n° 05-278 du 9 Rajab 1426 correspondant au 14 août 2005 portant convocation du corps électoral pour le référendum du jeudi 29 septembre 2005 relatif à la réconciliation nationale ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les chefs des postes diplomatiques et consulaires sont autorisés à avancer de cent vingt (120) heures la date d'ouverture du scrutin pour le référendum relatif à la réconciliation nationale dans les circonscriptions électorales de leur ressort.